

La lettre n°29

Janvier 2017

Réseau Education sans Frontières de l'Allier
42 rue du progrès 03000 Moulins
04 70 42 88 70 resf03@gmail.com



Que vos choix reflètent vos espoirs et non vos peurs !

Nelson Mandela

RESF continue

En 2017 pour un accueil digne, des gestes fraternels, du soutien quotidien à des familles exilées et pour obtenir leur droit au séjour RESF continue.

Ils et elles ont fuit leur pays pour se protéger.
Leur refuser l'asile c'est les mettre en danger.
Leurs enfants sont les amis des nôtres.

Laissez les grandir ici !!

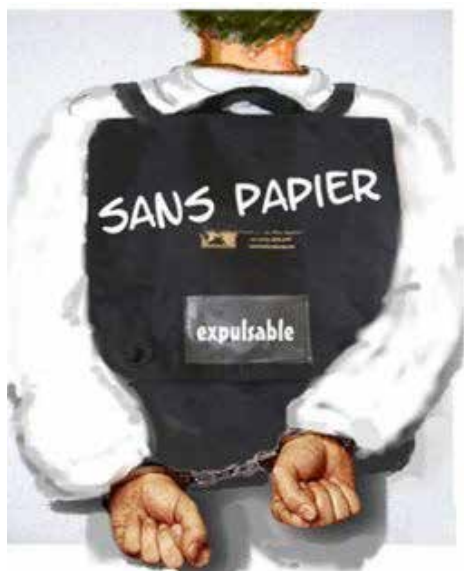
RESF 03 vous invite à renouveler votre soutien financier (voir page 4)

RESF 03 vous invite à des rencontres utiles et conviviales dans l'Allier (voir ci dessous)

merci déjà de votre geste et de nos futurs échanges fraternels



Mireille Pasquel



Les rencontres :

VICHY : Maison des associations place de l'hôtel de Ville les mardi et jeudi de 14 à 16h

MOULINS : lundi 16 janvier 18h30 bureau de la FCPE 42 rue du progrès

CERCLE DE SILENCE : Dimanche 23 janvier de 11h à 12h place d'Allier MOULINS

MONTLUCON : lundi 23 janvier 20h

REUNION DEPARTEMENTALE RESF :

Samedi 4 février de 14h30 à 17h salle derrière la Mairie TRONGET

Persécutés au pays, déboutés en France...

où est notre humanité ?

Le centre Primo Levi, (Qui accueille et soigne les personnes victimes de persécutions), a rédigé en Novembre 2016 un rapport, fruit d'une enquête auprès de nombreux acteurs de terrain

Les chiffres :

La France est l'un des pays européens où les chances d'obtenir l'asile sont les plus faibles.

67% des demandes rejetées en 2015

47% en moyenne en Europe.

C'est le 25ème pays en terme de taux d'octroi alors qu'elle n'a reçu que 5,6% de l'ensemble des demandes de protection.

Sur 24,5 millions de personnes contraintes de fuir leur pays dans le monde 1,26 millions ont déposé une demande d'asile en Europe dont 74 468 en France.

40 000 personnes sont chaque année déboutées du droit d'asile en France.



Climat de désaccueil

L'instruction est souvent menée à charge, en contradiction avec une politique d'asile. La pression administrative renforce les préjugés. Il faut ajouter les attitudes défensives des demandeurs provoquées par le stress ou la fatigue. Tout concourt au rejet plutôt qu'au bénéfice du doute.

Globalement, de l'image du réfugié venu chercher protection, on a vu apparaître un mythe du réfugié menteur ou du migrant économique déguisé. Le taux de rejet serait la preuve que la majorité des demandeurs d'asile sont des usurpateurs. Ils ne sont appréhendés que sous l'angle de l'exclusion.

Multiples inégalités

La liste des pays d'origine sûre est un déni du droit d'asile.

Article L.714-4 2° du CESEDA : *"Un pays est considéré comme sûr s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit ainsi que des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales."*

Cette liste viole l'article 3 de la Convention de Genève imposant de ne pas discriminer les réfugiés en raison de leur origine. Actuellement, 16 pays figurent sur cette liste qui diffère d'un pays Européen à l'autre : L'Arménie n'est "sûre" que pour la France.

La France épinglée par l'Europe

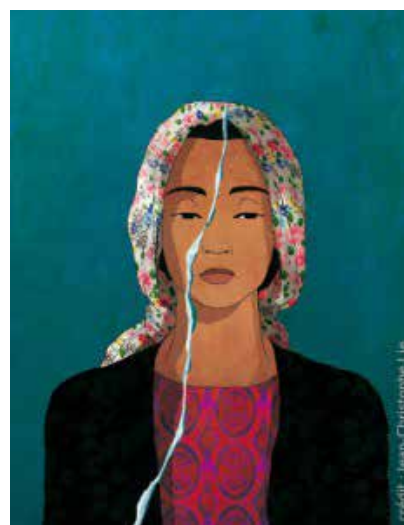
La Cour Européenne des Droits de l'Homme a plusieurs fois condamné la France pour les lacunes de sa procédure d'asile. **La France a un des plus faibles taux de protection en Europe.**

Comment expliquer que pour un même pays d'origine, les taux d'accord puissent varier de 1 à 6 d'un pays européen à l'autre ? Pourquoi en 2014, les Erythréens avaient-ils 15% de chances d'obtenir l'asile en France contre 92% au Royaume Uni ?

La Convention de GENEVE

Elle dit clairement : *"la qualité de réfugié doit être reconnue à toute personne craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques"*.

Quelles sont les failles de la procédure d'asile qui peuvent expliquer que des personnes victimes de torture et d'autres formes de violence politique se fassent débouter et menacer d'expulsion ?



Grandes différences entre les jurys

A la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) les écarts sont énormes entre les taux d'octroi des différents juges. Variation entre 0 et 43%. Tout prétexte semble bon pour rejeter une demande.



Les impacts du refus

Il est évident qu'une personne qui a été torturée a de très fort risques de l'être à nouveau en cas de renvoi dans son pays. Le simple fait d'avoir demandé l'asile renforce cette menace.

Refuser l'asile à une personne qui a subi des persécutions c'est :

- Nier son vécu
- Donner raison à ses tortionnaires qui ont voulu la faire taire
- Raviver ses traumatismes
- La mettre au ban de la société.

Le 115 envers et contre toutes les lois.

Par une décision du Conseil d'Etat du 13 juillet 2016 passée inaperçue, l'hébergement d'urgence n'est plus accessible aux personnes présentant une OQTF sauf "en cas de circonstances exceptionnelles, notamment en cas de risques graves pour la santé ou la sécurité d'enfants mineurs".



4 motifs reconnus pour obtenir une carte de séjour temporaire

- Motif "intégration en France" pour les familles qui peuvent attester de plus de 5 ans en France et de plus de 3 ans de scolarisation de leurs enfants.
- Motif "soins pour les étrangers" dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner des conséquences d'une exceptionnelle gravité et si, eu égard à l'offre de soins et aux caractéristiques du système de santé dans le pays dont il est originaire, il ne pourrait pas y bénéficier effectivement d'un traitement approprié.
- Motif "travail" pour les personnes disposant d'une promesse d'embauche.
- Motif "famille" pour les parents d'enfants nés en France ou les conjoints de français.

résumé du rapport du Centre Primo Levi par Chantal Bisliniski
référence du rapport entier de 48 pages www.primolevi.org

NOTE DE RESF 03

L'espoir est bien mince. Les refus quasi systématiques

Depuis 2 ans les OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français) se multiplient ainsi que les assignations à résidence pour seul motif de défaut de carte de séjour...

Le droit des "déboutés" et leurs espoirs ont été quasiment réduits à néant. Cependant, ils ne peuvent pas pour autant rentrer dans leur pays sans risquer leur vie.

Alors les solidarités citoyennes multiples, des associations diverses et RESF agissent auprès de pouvoirs publics pour que ces personnes persécutées mais déboutées soient enfin **REGULARISEES**.

Le coût exorbitant des expulsions

Il n'existe pas d'études chiffrées mais les estimations oscillent entre 12 000 € (Ministère de l'intérieur) et 27 000 € (selon la CIMADE) par personne expulsée...

Sur les 42456 personnes déboutées du droit d'asile en 2015, seules 1650 sont rentrées dans leur pays via le dispositif de l'aide au retour. Si la presque totalité des personnes déboutées déclinent l'offre, pourtant intéressante du point de vue financier, **c'est sans doute parce qu'elles sont parties pour des raisons de craintes de persécutions davantage que pour des motifs économiques** – rappelons que la plupart d'entre elles avaient un métier, des perspectives d'avenir, parfois un niveau de vie élevé.

A défaut de pouvoir expulser l'ensemble des déboutés du droit d'asile et face aux faibles taux de retours volontaires, tout est mis en oeuvre pour les plonger dans une extrême précarité. Dans la logique qu' "ils n'ont pas vocation à rester en France", **l'objectif est sans équivoque : leur rendre la vie impossible pour qu'ils partent d'eux-mêmes.**

"La torture fait des dégâts psychologiques épouvantables. Quand on ne s'interroge pas plus que ça, on croit que ce sont juste des mauvais moments mais, en réalité, la torture laisse des traces pour toute la vie. Il faut prendre en charge les personnes qui l'ont subie, il faut les aider."

Costa-Gavras

Objet : gérer les moyens financiers nécessaires au fonctionnement et à l'action de RESF 03 dont **le but** est **l'aide à la régularisation** de la situation administrative des jeunes étrangers majeurs et des familles migrantes avec des enfants scolarisés et **l'apport d'un soutien matériel et moral**, en application de la convention internationale des droits de l'enfant et de la convention internationale de protection des droits des migrants et de leurs familles.

Bulletin d'adhésion 2017

NOM **PRENOM**

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

e-mail @

Une liste électronique des adhérents de l'association de gestion de RESF 03 est mise en place pour vous informer et vous convoquer à l'assemblée générale annuelle pour le bilan de la gestion des fonds.

J'accepte que mon adresse électronique soit inscrite dans cette liste : **oui** **non**

Je souhaite adhérer **oui** **non** (entourez les mentions choisies)

Je verse ce jour ma cotisation 2017 de 15 €

Je choisis de verser un don exceptionnel de €

Je m'engage à verser mensuellement la somme de € par des virements limités à 2017

Sur le compte Association ADG RESF 03 42 rue du progrès Moulins
Code banque 16806 code guichet 00820 n° de compte 66058892239 clé 39
IBAN FR76 1680 6008 2066 0588 9223 939 code BIC AGRIFRPP868
Domiciliation Crédit Agricole Yzeure (00303)

Date :

Signature :

Chèque à l'ordre de : **(ADG -RESF03)**
Adresse **RESF-03 42 rue du progrès 03000 MOULINS**

NE PAS REMPLIR LE BANDEAU CI-DESSOUS (cadre réservé pour le secrétariat de l'association ADG RESF)

Carte d'adhérent 2017		DON	
DATE		DATE	
N°			
Nom	Prénom	Nom	Prénom
CHEQUE		CHEQUE	
Banque		Banque	
ou espèces		ou espèces	SOMME

1° Virement mensuel enregistré le